

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4-2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Groupe thématique : Aménagement du territoire

Action 26: Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations

CONTEXTE

Le 2^{ème} plan national d'action avait fait le pari que la préservation des milieux humides devait également se traduire au sein des différentes politiques publiques de gestion de l'espace. Le bilan partagé du plan a permis de confirmer que la préservation des milieux humides peut s'inscrire efficacement au sein d'autres politiques et que ce positionnement est à consolider et renforcer dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion du risque inondation.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

Il s'agit d'élaborer un guide opérationnel de recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans le cadre de la prévention des risques inondations. Ce guide s'adresse d'abord aux porteurs de projets de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).

Le contenu du guide est basé au départ sur une analyse documentaire de 19 dossiers de PAPI récemment labellisés (labellisation post 01/01/2013 - comportant pour la plupart une notice environnementale). L'analyse documentaire s'est concentrée sur les notions relatives aux milieux humides et aux opérations de restauration des écosystèmes.

L'objectif était :

- dans un premier temps, de faire un état des lieux de la prise en compte des milieux humides dans les actions déclinées dans les PAPI,
- dans un deuxième temps, de rédiger des encarts détaillant des études de cas exemplaires de prise en compte des milieux humides relevés dans les PAPI ayant vocation à illustrer le guide par des exemples concrets.

La bibliographie a été élargie hors dossiers PAPI pour être la plus exhaustive possible dans l'ensemble des thématiques à aborder, notamment sur les sujets suivants :

- inondations de milieux humides et risques de perte de la biodiversité de ces milieux,
- gestion adaptée des milieux humides agricoles,
- milieux humides et aménagements urbains,
- milieux humides littoraux,...

Le Guide se décompose en plusieurs parties :

- un chapeau bibliographique présentant des notions de bases sur les milieux humides et leurs fonctions, sur les inondations et sur les notions d'échelles de prise en compte des milieux humides
- une deuxième partie sur la mise en œuvre des actions, qui reprend le déroulé de la démarche complète de mise en œuvre d'un PAPI :
 - diagnostic du territoire,
 - définition des actions sur les milieux humides (en fonction des fonctionnalités, en fonction des contextes de territoire, définition de typologies d'actions sur les milieux humides),
 - mise en cohérence des actions du PAPI sur le bassin versant,
 - mise en œuvre du programme d'actions,
 - mise en place d'un suivi des actions sur les milieux humides avec propositions d'indicateurs de suivi,...),
- une dernière partie plus transversale sur l'articulation du PAPI avec les autres politiques nationales de gestion du territoire : l'objectif décrit dans le guide est de mettre l'outil PAPI au cœur d'un véritable projet de territoire, en mettant en place une gouvernance adaptée pour la réussite de la définition et de la mise en œuvre du programme d'actions, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des milieux humides.

SPECIFICITES OUTRE-MER

Une déclinaison de ce travail, adaptée aux départements d'outre-mer, sera envisagée dans un second temps.

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Le guide est téléchargeable sur le site du MTES depuis fin juin 2017 à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations#e10>

Un plan de communication a été proposé par le Cerema et est en attente de validation par le COPIL.

Il comporte :

- l'élaboration d'une plaquette de communication sur le contenu du guide
- des communications pour présenter le guide lors de journées techniques et lors de la formation sur le cahier des charges PAPI 3 notamment
- une diffusion de l'information de la publication du guide par le biais de différents réseaux de communication sur internet (articles de communication sur la sortie du guide, etc...)

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

CEREMA.

Partenaires

MTES-DGPR

MTES-DGALN/DEB

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE**Membres du COPIL**

MTES-DGPR

MTES-DGALN/DEB

EPTB Seine Grands Lacs

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

PLAN DE FINANCEMENT

Financements inter DG : DGALN/DEB et DGPR

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2014	Rédaction du plan détaillé	Oui	- Mars 2014 : réunion de lancement de l'action avec la DGALN/DEB - Nov 2014 : Copil n°2 à la suite duquel remaniement complet du plan détaillé du guide proposé - Déc 2014 : proposition du nouveau plan détaillé
2015	Rédaction du corps du guide	Oui (partiellement)	- Février 2015 : retour des premières remarques DGALN, DGPR et Cerema/DtecTV - Mars 2015 : 1ère version du guide - Avril à Juillet 2015 : rédaction complémentaire poussée du guide - Juillet 2015 : présentation du guide à l'AFEPTB pour recueil de remarques sur le contenu

			<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2015 : COPIL n°3 version du guide présentée sans la partie D « politiques publiques et gouvernance » et sans le chapitre « diagnostic hydromorphologique » de la partie C - octobre 2015 : point téléphonique : validation du plan détaillé des parties C.1 (diagnostic du territoire) et E (politiques publiques et gouvernance), version projet du guide transmise à l'ensemble des agences de l'eau - point téléphonique du 11/12/15 : points sur les différentes remarques des premières relectures externes
2016	Finalisation du Guide	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - avril 2016: COPIL n°4 à la suite duquel les remarques suivantes ont commencées à être intégrées au guide : <ul style="list-style-type: none"> * volet littoral (idées générales rédigées sur la base d'un travail de bibliographie complémentaire ; reste à rédiger une étude de cas / sur les deux prévues) * volet compétence Gemapi (repréciser les rôles et responsabilités des acteurs) * prendre en compte les différentes remarques sur la partie hydromorphologique (en cours)
2017	<p>Poursuite de la finalisation du guide</p> <p>Plan de communication sur le guide</p>	<p>Terminé</p> <p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'une version du guide finalisée pour une dernière relecture externe le 27/03/17 - Prise en compte des remarques de la relecture externe dans une version finalisée du 22/06/17 - Publication du guide sur le site du MTES fin juin 2017 : guide en téléchargement libre - Plan de communication proposé le 14/09/17 (en attente de validation du COPIL) - Plaquette de communication et fiches thématiques rédigées et envoyées le 14/09/17 (en attente de validation par le COPIL) - Participation du Cerema à des journées techniques, le 06/04/17 (AFEPTB), le 12/04/17 (FNCCR) et le 21/09/17 (DREAL Aura) - Participation à la formation cahier des charges PAPI3 le 13/09/17
2018	Poursuite de la mise en œuvre du plan de communication		<ul style="list-style-type: none"> - Validation et publication de la plaquette de communication - Participation à des journées techniques sur sollicitation

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

- Fonctionnement en équipe projet avec plusieurs directions territoriales du Cerema.
- Pilotage par un COPIL inter Direction-Générale du MTES (DGALN/DEB et DGPR), et avec participation de l'EPTB Seine Grands Lacs et L'agence de l'eau Rhin-Meuse)
- Contributions et relectures par des partenaires internes et externes : Cerema, des DG du MTES, des Agences de l'EAU, AFEPTB, 1 EPTB, AFB, APCA (réseau des chambres d'agriculture), DREAL Aura, Association des Parcs Naturels Régionaux, Conservatoire National du Littoral, Tour du Valat.

<< POUR ALLER PLUS LOIN >> :

PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

Poursuite de la mise en œuvre du plan de communication.